

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à
la réunion : 21SÉANCE DU MARDI 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 21Date de
convocation :

26/11/2025

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LEGRELLE, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Étaient absents : 6

Valérie BIDEY, Céline BRESSANINI, Paula DA CUHNA, Rémy SERGENT, Guillaume GIRARDI, Brigitte LEVEUR.

Objet de la
délibérationFINANCES
LOCALES

-

Budget principal
CommunePouvoirs de vote : 6

Valérie BIDEY à Cathy LARRIEU
Rémy SERGENT à Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Michèle BEUTON
Paula DA CUHNA à Christian GIRARDI
Guillaume GIRARDI à Joël JACOB
Brigitte LEVEUR à Véronique CARTAUD

Décision
modificative n°1

Daniel GRISEY a quitté la séance à 19h22 donne son pouvoir à
Lise ROSSET

Section
FonctionnementSecrétaire de séance : Henri NEBLEAssistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Nathalie BAISSIERES, Assistante de Direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement comptable entre les différents chapitres entre section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

Cet ajustement a pour objet d'augmenter le chapitre 012 - charges de personnels - à la suite des remplacements de personnels pour congés pour raison de santé, régularisation sur la situation administrative de certains agents et divers recrutements.

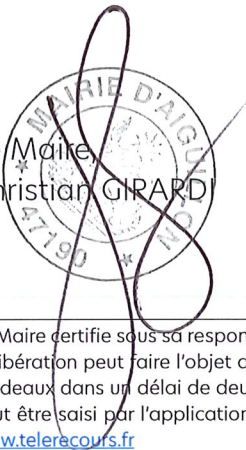
Cette décision modificative est précisée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	
Chapitre / Article / Fonction	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général Article 60632 - Fonction 020	- 100 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel Article 64131 - Fonction 020	100 000 €

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- APPROUVE la décision modificative n° 1 proposée du budget principal de l'exercice 2025 par chapitre en section de Fonctionnement.

Le Maire,
Christian GIRARD



Le secrétaire de séance
Henri NEBLE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr